Ami du Clergé du 9 octobre 1930

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Pour les dimanches d'octobre. — IV. L'amour de la T. S. Vierge pour nous, 593.
Instructions à des collégiens. — III. Le travail, 596.
Cours de prônes sur le Décalogue. — XLVI. La communion pascale, 598.
Pour une Journée missionnaire. — Les devoirs des fidèles à l'égard des Missions, 600.
Conférences aux hommes. — LA CONSCIENCE PROFESSIONNELLE *(suite)*. — VIII. Le rôle social des professions, 603.

POUR LES DIMANCHES D'OCTOBRE

IV

L'AMOUR DE LA T. S. VIERGE POUR NOUS

Mes bien chers frères,

Cherchant à inspirer à vos âmes une confiance sans bornes en l'intercession de la T. S. Vierge Marie, je vous ai dit que la Mère de Dieu, glorieusement régnante dans le ciel, possédait la connaissance la plus exacte de nos besoins et qu'elle disposait de la plus grande puissance pour y porter secours. Mais ces motifs, si graves et si encourageants qu'ils soient, ne sauraient encore rassurer entièrement notre inquiétude. Il ne suffit pas, pour mettre en nous la confiance, qu'un intercesseur se recommande par l'étendue de ses connaissances et l'autorité de son influence, il faut surtout qu'il attire par sa bienveillance.

Le médiateur, en effet, remplit dans le plan divin de la Providence le même rôle et le même office que le ministre dans le gouvernement humain. Or qui ne voit qu'elle serait vaine, l'intelligence qu'un ministre aurait des besoins de ses clients, inutile le crédit dont il pourrait disposer, si son cœur sans amour restait fermé à la détresse qui l'invoque ou lui était seulement indifférent ? La grande question que nous avons à nous poser aujourd'hui est donc celle-ci : Pouvons-nous compter sur la bienveillance de la T. S. Vierge Marie ? Sommes-nous sûrs, en nous adressant à elle, de trouver en son cœur un amour toujours prêt à se mettre à notre service, un amour qui ne nous refusera rien et consentira toujours à mettre en œuvre la puissance dont il dispose pour venir en aide à notre misère ?

La question a son importance. Voyez plutôt. Tout homme qui tend la main, tout homme qui se décide à solliciter le secours d'autrui, a fait sur lui-même une première constatation : il a vu sa misère, sa pauvreté, sa faiblesse vis-à-vis du but qu'il voulait atteindre, et quand ses regards se sont levés pour chercher autour de lui le secours dont il avait besoin, ils ne se sont arrêtés que sur l'être humain qui possédait la puissance de l'assister et surtout la bonté qui mettrait cette puissance en œuvre et au besoin saurait faire l'impossible pour arriver à ses fins.

Oui, m. f., si un jour quelque pauvre vient demander à votre porte la charité qui l'aidera à vivre, c'est qu'il est convaincu que vous pouvez la lui donner, que votre cœur est sensible à ses besoins et s'inclinera vers eux pour les soulager. Au compagnon de son infortune, au miséreux en haillons qu'il rencontrera sur son chemin, il ne demandera rien et si, dans un moment de dureté, vous-même vous l'avez repoussé du seuil de votre demeure, refusant de secourir sa pauvreté, sa voix suppliante ne s'élèvera plus vers vous. Au riche qu'il sait généreux et toujours bon, vers qui sa main ne se sera jamais tendue en vain, le pauvre vient avec confiance, il demande tout et pour dire sa misère ses lèvres ont des mots vrais, l'accent profond qui touche et ne trompe pas.

Ainsi en est-il dans nos rapports avec Marie. Elle est riche et nous sommes pauvres, mais nous allons à elle avec confiance, nous lui disons nos désirs, nos aspirations et nos besoins dans la mesure où nous croyons qu'elle est bonne, qu'elle est notre mère et que, jouissant près de Dieu d'un crédit sans limite, son amour pour nous ne nous refusera rien. Voilà la foi complète, la vraie foi qu'il nous faut pour prier la Sainte Vierge, la foi qui assure à notre prière sa pleine efficacité.

M. f., cette foi, l'avez-vous ? Croyez-vous, non pas par sentimentalité, mais de toute la force de vos âmes, de toute l'énergie de votre intelligence, avec toute la certitude de la vérité possédée et comprise, que la Vierge Marie, cette femme que vous n'avez pas connue, que vous n'avez jamais vue, morte depuis plus de dix-neuf siècles, mais qui, par une permission divine, est montée aux cieux et qui, là-haut, dans la splendeur de sa gloire et au milieu d'un bonheur infini reste votre mère, pense à vous, vous aime et vous poursuit sans cesse d'une bienveillance maternelle ? Si vous ne croyez pas cela, si vous n'avez pas cette foi, n'accusez que vous, c'est que vous ne connaissez pas Marie.

La Sainte Vierge est femme. A cause de cela, elle a une inclination naturelle vers tout ce qui est petit et faible, vers tout ce qui souffre et qui pleure, vers toutes les misères. Et ce qui la rend bonne pour nous, et bonne jusqu'à l'extrême limite de la bonté, c'est qu'*elle est notre mère.*

Telles sont les deux idées que je veux ce soir développer devant vous.

I. — *La T. S. Vierge Marie est femme*

« Quand Dieu créa le cœur de l'homme, dit Bossuet, il y mit premièrement la bonté ». Cela est vrai surtout du cœur de la femme.

Il semble que Dieu y a versé comme à plaisir le trésor de toutes les tendresses. Quelle exquise sensibilité en effet dans ce cœur, tant qu'il reste ce que Dieu l'a fait ! Comme il vibre à la moindre émotion ! Comme il sympathise naturellement à tout ce qui souffre ! C'est une harpe qui frissonne au moindre souffle de la douleur. C'est un écho qui retentit

plaintivement de tout ce qui pleure. Aussi je ne m'étonne pas que dans l'Ecclésiaste l'Esprit-Saint se soit écrié : « Malheur à l'indigence ! Malheur à la douleur, là où la femme est absente ! Loin d'elle on ne peut que souffrir sans soulagement et gémir sans consolation. »

Mais il y a une femme, m. f., la première de toutes les femmes, prédestinée à la douce médiation de la bonté, qui a reçu plus que tout autre tous les dons et tous les charmes qui rendent le cœur bon : c'est la Vierge Marie.

Elle a été comblée de toutes les bénédictions ; c'est pourquoi l'ange l'a appelée : « Bénie entre toutes les femmes. *Benedicta tu in mulieribus.* »

Et puis Marie est Vierge, et sa virginité transcendante, sa pureté immaculée n'a fait que maintenir et affermir en elle ces dispositions généreuses, cette tendresse, ce besoin de se dévouer qui sont l'héritage naturel de toute femme. Le monde se trompe — et ne nous trompons-nous pas bien souvent avec lui ? — quand il attribue l'égoïsme à la virginité qu'il déteste. Non, non, un égoïste ne porte pas un cœur vierge, il recherche trop ses aises et ses satisfactions, il sait que la virginité demande trop d'abnégation et de renoncement pour conserver son cœur pur. Les âmes qui se dévouent véritablement, celles qui se donnent sans cesse et toujours, sans compter, sans mesurer, sans calculer ce qui leur en reviendra d'intérêt, d'honneur ou de bonheur, les âmes, en un mot, à la bienveillance et à la charité desquelles on peut toujours faire appel sont celles, et celles-là seules, qui ont su ne pas se laisser envahir par l'égoïsme et qui se sont fermées résolument à tout ce qui dessèche et tarit la source des pures affections. L'égoïsme, les passions disent : « Chacun pour soi ! » L'âme vierge s'écrie : « Moi pour tous ! »

Regardez, m. f., dans l'histoire des dévouements humains et, dites-moi, où les trouvez-vous plus parfaits, plus généreux, plus complets et plus continus que dans ces légions d'hommes et de femmes qui ont gardé leur cœur pur ? Et voilà pourquoi, une fois encore, nous pouvons affirmer que, non seulement parce qu'elle est femme, mais plus encore parce qu'elle est la Vierge des Vierges, nous pouvons compter sur la bienveillance de Marie, sur la charité qu'elle mettra au service de notre misère.

Un jour, — c'était la veille de Noël 1146, — S. Bernard venait d'entrer dans la cathédrale de Spire. Un immense cortège de prêtres et de fidèles l'accompagnaient. L'empereur lui-même se tenait à côté du saint Docteur et tous deux s'avançaient vers le chœur pendant que la procession chantait le *Salve Regina*. Quand le peuple eut fini le verset *Et Jesum benedictum*, toutes les voix se turent, car alors le cantique marial finissait là et il se fit un grand silence sous les voûtes de la basilique. Tout-à-coup une voix pleine d'enthousiasme se fit entendre ; elle chantait : « *O clemens ! O pia ! O dulcis Virgo Maria !* » C'était S. Bernard qui, ému et transporté, comprenant qu'en réalité ce qui rendait Marie si bonne et si compatissante, c'était la pureté de son cœur, voulait rappeler à Marie sa qualité de Vierge, pour assurer les supplications de la foule qui l'entourait, et il disait : « Exaucez-nous, ô vous qui êtes clémente, qui êtes douce, qui êtes secourable, parce que vous êtes Vierge et la plus pure des Vierges, *Virgo Maria !* »

II. — *La T. S. Vierge Marie est notre mère*

Toutefois ce qui nous assure surtout la bienveillance de la T. S. Vierge Marie, ce qui nous donne la certitude d'être aimés par elle, c'est qu'elle est notre Mère.

Oui, m. f., il y a un amour plus grand que celui de la femme, plus grand que celui de la vierge pour ceux qui sont malheureux et qui souffrent, c'est celui de la mère pour son enfant, et le cœur de la Vierge Marie nous réserve encore la tendresse de ce profond amour.

Ce qui fait la maternité, ce en quoi elle consiste, c'est le don de la vie. Quand il y a vie donnée et reçue, quelle que soit d'ailleurs cette vie, vie du corps ou vie de l'âme, vie naturelle ou vie surnaturelle, il y a maternité. Or la Vierge Marie nous a donné la vie, la vraie vie, en nous donnant le Christ Jésus ; elle est donc bien notre Mère. L'humanité était morte, le jour où le premier homme, qui avait reçu directement des mains de Dieu la plénitude de la vie avec l'honneur et le privilège de la communiquer, l'avait tuée en lui par le péché. Il était sans Dieu, il n'avait plus Dieu en lui, il était mort.

Ah ! sans doute, notre race ne disparut pas pour cela de la terre et l'histoire a enregistré des faits qui semblent révéler une puissante vitalité chez les premiers fils de l'homme. C'est vrai ; mais ils portaient quand même la mort en eux. Ne vous y trompez pas, la vie n'est pas seulement le mouvement qui active la circulation de la sève intérieure des substances, le mouvement qui met les sens et les organes en relation avec le monde extérieur et visible ; ce n'est pas seulement le mouvement qui élève l'intelligence jusqu'aux idées. Non, au-dessus de cette vie dont jouissent les plantes, les animaux et l'homme, il y a une autre vie plus parfaite et plus précieuse, il y a l'auguste et mystérieuse vie de Dieu. Et c'est celle-là que l'homme avait perdue en lui et pour ses descendants, au jour de son premier péché. Dieu la lui avait donnée, dans un acte d'infinie miséricorde, parce que, l'appelant à jouir un jour du bonheur qui était le sien, voulant en faire son fils, capable de le comprendre, de le chercher et de l'aimer, il avait décidé de l'élever jusqu'à lui en le rendant participant de sa nature. Et l'homme ingrat avait tué cette vie en lui, il en avait tari la source en lui, ne nous léguant à nous ses descendants, au lieu de la vie divine de la grâce dont il devait être le canal, que le péché qui en est la ruine et la mort.

Mais Dieu, qui n'abandonne pas ses œuvres et dont la volonté demeure malgré la malice de l'homme, Dieu avait décidé de nous la rendre en nous envoyant le Christ Jésus. Il est, lui, ce fils de Dieu incarné, il est principe de vie : *in ipso vita erat ;* il est la vie : *ego sum vita.* C'est par lui et en

lui que l'humanité ressuscitera et qu'elle vivra. Et puisque c'est par Marie que nous a été donné le Christ, puisque, né d'elle, c'est toujours par elle qu'il est enfanté, il est bien vrai de dire que c'est d'elle que nous recevons la vie et qu'elle est notre Mère.

Allons plus loin, m. f., et nous pourrons voir jusqu'où s'étend cette maternité de la Vierge Marie.

Une mère donne la vie et il lui appartient de l'entretenir ; c'est son lait, c'est son sang, ce sont ses sueurs, son travail, c'est-à-dire toujours quelque chose d'elle-même qu'elle donne à son enfant, tant qu'il en a besoin, pour conserver la vie qu'elle lui a une fois donnée. La Vierge Marie agit de même. Quel est, je vous le demande, le grand aliment surnaturel, la nourriture de nos âmes, ce pain substantiel que nous devons manger, si nous voulons vivre de la vie même de Dieu, si nous voulons rester ses fils, garder à toutes nos actions un cachet divin et reproduire en nous quelque chose de Dieu ? C'est l'Eucharistie, n'est-il pas vrai ? Or cette chair dont nous nous rassasions, ce sang dont nous nous abreuvons et qui apporte à nos âmes des flots de vie, nous pouvons dire que c'est quelque chose de la Vierge Marie, parce que c'est la chair et le sang du Christ, et cela avec tout autant de vérité que nous affirmons que sur la croix la chair qui a souffert, le sang qui a été répandu, c'est la chair et le sang donnés par Marie à Jésus, parce que la chair de l'enfant, c'est la chair de la mère, et le sang de l'enfant, c'est le sang de la mère. Etes-vous convaincus, m. f., que la Vierge Marie est votre mère et par le don qu'elle vous a fait de Jésus-Christ, vraie vie de vos âmes, et grâce à la part qu'elle a eue dans la préparation de l'aliment divin qui entretient cette vie en vous.

Dès lors, puisqu'elle est votre mère, pouvez-vous douter un instant de son amour profond, sincère, intarissable et sans bornes pour vous, de la volonté que lui donne cet amour de toujours répondre à vos prières, de se mettre sans cesse à votre service ?

Et voulez-vous savoir maintenant, pour vous convaincre davantage encore, jusqu'où peut aller cet amour dans son dévouement pour vous ? Montez au Calvaire ; il y a là, sur la croix un homme agonisant, au pied de la croix une femme, — et cette femme c'est la mère de celui qui meurt, — et un jeune homme, qui représente l'humanité coupable, pour qui le Crucifié expire. Ce fils, Marie l'aimait d'un amour dont nous ne saurons jamais la mesure. Le laisser se sacrifier, assister à sa mort, c'était mourir mille fois. Et pour qui ? Pour des ingrats, pour des créatures trop aimées qui, au don infini qui leur sera fait, répondront si mal et se montreront si peu généreuses, mais qu'importe ! Ces ingrats, ces hommes, ce sont ses enfants ; son fils premier-né, en qui elle nous a adoptés, vient de le lui rappeler et voilà pourquoi elle est là, debout, non pas affaissée et brisée comme celui qui se laisse anéantir par le sacrifice qu'on lui impose et qu'il n'accepte que malgré lui, mais debout, c'est-à-dire dans l'attitude forte, généreuse, héroïque de celui qui consent à tout, qui sacrifie tout pour ceux qu'il aime, de la mère qui fait à l'enfant qu'elle veut sauver un rempart de son corps, et le seul mot qui s'échappe de ses lèvres est un mot d'amour : « *Fiat !* Que cela soit ! »

Elle entend encore retentir en son âme les coups de marteau qui clouaient à la croix son Fils innocent pour ses enfants coupables : *Fiat !* Que cela soit !

Elle voit la couronne d'épines déchirer la tête de Jésus pour punir notre orgueil : *Fiat !* Que cela soit !

Elle voit ses plaies sacrées qui expient notre mollesse et nos voluptés : *Fiat !* Que cela soit !

Elle voit ses yeux qui se ferment, elle sent ce cœur qui se glace : *Fiat !* Que cela soit !

Elle perçoit le dernier et si douloureux soupir de son bien-aimé qui expire et une dernière fois elle redit : *Fiat !* Que cela soit !

Oui, que cela soit pour mes enfants malheureux, pour tous ceux dont Dieu m'a faite la mère. Et en descendant du Calvaire, — admirez, et que vos cœurs se fondent d'amour et se remplissent de confiance ! — Marie tenait Jean par la main.

Voilà comment notre Mère nous a aimés et ce qu'elle a été capable de faire pour nous.

* *

Quand deux yeux se ferment pour toujours aux clartés tremblantes de la terre, ils s'ouvrent sur le monde invisible où rayonne, comme une éternelle aurore, la pleine lumière de Dieu. Nous qui restons dans les obscurités d'en-bas, nous croyons trop volontiers que l'âme qui s'en est allée ainsi vers Dieu s'est à l'infini éloignée de nous, et que l'oubli, ce ver rongeur de nos souvenirs, a fait en elle le même patient travail de destruction qu'il fait en nous.

Non ! Mille fois non, m. f. ! Si les vertus de notre volonté trouvent dans le ciel leur plein épanouissement, les affections de notre cœur deviennent des sentiments plus purs, plus profonds, plus vrais. Ils s'y transfigurent sous la lumière de Dieu. Au ciel, on aime mieux, on aime de toute la perfection de l'amour.

Alors donc, si ce cœur maternel de la Vierge Marie, tout frémissant d'amour pour nous, ses enfants, nous a aimés jusqu'à cette extrême limite, au ciel il nous aime toujours. Et songez-y bien, ce cœur n'est pas mort, comme le nôtre mourra ; le cœur de la Vierge Marie est toujours vivant dans sa poitrine de chair, vivant et glorieux, vivant et triomphant, vivant et bienheureux. Il vit encore sans pouvoir jamais connaître de défaillance ou d'interruption dans son battement régulier et éternel.

O Vierge Marie, notre Mère, avec toutes les générations qui vous ont saluée et qui vous ont bénie, nous vous saluons, nous vous bénissons, nous vous rendons grâces, et puisque vous êtes toujours notre Mère, puisque, dans votre éternité glorieuse, vous n'avez pas oublié les tristesses de la terre, ayez pitié de vos enfants pécheurs et malheureux qui ont mis toute leur confiance en vous et qui viennent chercher un refuge dans votre cœur maternel. Ainsi soit-il.

INSTRUCTIONS A DES COLLÉGIENS

III

LE TRAVAIL

I. — Il faut aimer le travail : supériorité du travail intellectuel, le travail est la condition du progrès social, il est prescrit par Dieu.
II. — Avantages surnaturels du travail : il est une expiation, une épreuve, un moyen de sanctification.
III. — Qualités du travail : docilité, activité, méthode, persévérance, intelligence, piété.

Mes chers enfants,

Une des principales raisons de votre séjour ici, c'est le travail. Et, parce que vous êtes tenus de travailler du matin au soir, peut-être ressentez-vous, au fond de vous-mêmes, quelque amertume, ou tout au moins quelque tristesse. C'est assez normal, car l'homme est né paresseux et tout labeur lui pèse. Mais il y aurait une lâcheté réelle à vous abandonner à cette répulsion de l'effort ou à vous croire malheureux parce que vous êtes soumis au travail. La loi du labeur est une règle universelle à laquelle à peu près personne n'échappe et qui est une des conditions essentielles de la vie.

I

Loin de vous plaindre de votre sort, considérez au contraire que vous êtes parmi les privilégiés, car la Providence vous a destinés aux formes supérieures du travail. Combien de jeunes gens de votre âge sont voués aux besognes dures et matérielles de l'usine ou de l'atelier ! Leur intelligence vaut la vôtre et davantage peut-être ; mais elle est condamnée à rester en friche faute de loisirs pour l'étude et la destinée de ces enfants se bornera à gagner avec peine le pain de chaque jour. Beaucoup de fatigues, beaucoup de douleurs, beaucoup de misère pour un bien mince résultat.

Vous, au contraire, vous êtes libérés de toute corvée servile. Ce qui doit agir en vous, c'est l'esprit, et l'effort qui vous est demandé est un effort facile, intéressant, qui ouvre des horizons nouveaux, qui développe l'esprit et le cœur. Votre travail doit vous préparer aux carrières qui, plus tard, vous élèveront au-dessus de la moyenne, qui feront de vous des hommes d'élite, respectés et parfois enviés. Vous voyez combien vous auriez tort de gémir, puisque, dans la répartition providentielle du travail, vous avez obtenu la meilleure et la plus noble part.

— Sans doute, direz-vous ; mieux vaut encore étudier que d'être forgeron ou mécanicien. Mais l'idéal ne serait-il pas de ne rien faire ? La loi du travail, pour nous être plus légère qu'à d'autres, pèse néanmoins sur nos épaules. — Mes enfants, bénissez le joug sous lequel vous place le Seigneur, car la règle de l'effort est bienfaisante, indispensable même à l'humanité. Sans elle, rien ne subsisterait sur cette terre. Si tout le monde pouvait vivre sans rien faire, l'univers serait encore réduit à la condition sauvage des époques primitives. C'est la contrainte de la nécessité qui a amené chaque progrès de la science, chaque raffinement de la civilisation ; et si vous menez aujourd'hui une existence intellectuelle et confortable, c'est uniquement parce que, depuis des siècles, des hommes ont pâti et travaillé pour assurer peu à peu votre bien-être et votre bonheur.

Ne seriez-vous donc pas honteux de rester oisifs au milieu de l'immense activité de tous les êtres ? Auriez-vous la bassesse de vouloir jouir des sueurs d'autrui sans apporter, en échange, votre collaboration aux grandes œuvres de l'humanité ? Non, vos âmes sont pour cela trop hautes. Et d'ailleurs votre intérêt le plus simple vous commande de vous donner de la peine. Ainsi que le dit un vieux proverbe, « vous récolterez ce que vous aurez semé ». Si, au temps de votre jeunesse, vous négligez d'acquérir les connaissances nécessaires, vous ne serez, d'ici quelques années, que des incapables méprisés et relégués aux derniers rangs de la foule. Si, au contraire, vous tâchez de posséder le plus de science possible, vous pourrez espérer atteindre aux situations brillantes, aux places d'honneur de la société.

Ces considérations d'ordre naturel devraient déjà suffire à vous démontrer la nécessité du labeur qui est, dans cette maison, votre règle de vie. Mais il est une raison plus sainte qui va vous le faire aimer d'une affection raisonnée et voulue : travailler, c'est faire la volonté du bon Dieu. Vous vous souvenez de ces premières pages de la Bible où Jéhovah, pour faire expier à nos premiers parents leur désobéissance, décréta pour leur race entière le travail douloureux et forcé. Puisque le Seigneur en a jugé ainsi, nous devons nous soumettre avec empressement, avec joie. Même quand il frappe, l'Eternel est toujours un père et dans les sanctions qu'il inflige il regarde notre avantage plus encore que notre châtiment.

Acceptons donc sans le moindre murmure l'ordre donné ; acceptons-le même avec confiance, parce qu'il doit en résulter un bien pour nos âmes ; acceptons-le avec bonheur, car c'est le travail qui rend heureux. Vous avez pu comparer par vous-mêmes le plaisir des paresses vagabondes et l'austère joie du labeur : n'est-il pas vrai que la seconde est préférable ? Pourquoi ? Parce que la grâce du Très-Haut lui est réservée et que la satisfaction du devoir accompli se double, pour un chrétien, du sentiment très doux et très digne d'avoir, en travaillant avec obéissance, fait plaisir à son Père des cieux.

II

Le Créateur, qui n'a rien laissé au hasard dans l'organisation de ce monde, a voulu que nous retirions un triple profit surnaturel du travail indispensable à tous.

Il nous l'a donné d'abord comme une *expiation*. Le labeur est, en effet, admirablement adapté à ce but. Dieu avait organisé l'univers sur des bases d'ordre et d'harmonie ; or chacune de nos fautes a troublé l'équilibre général en ce que nous avons voulu nous procurer des jouissances illicites ou nous épargner des souffrances nécessaires. Pour que le désordre que nous avons ainsi créé soit réparé, quoi de plus simple que de compenser par une peine supplémentaire le plaisir indu qui nous fit pécher ?

Entendez-moi bien : cette punition providentielle ne supprime pas le devoir de recourir au sacrement de Pénitence pour nous réconcilier avec Dieu. Mais elle complète son effet en nous faisant expier ici-bas — et beaucoup moins sévèrement que dans l'autre monde — les torts dont nous nous sommes rendus coupables. Et le labeur qui nous ennuie et nous pèse, vient à propos pour corriger le mal fait par nous.

Il est nécessaire toutefois, pour que cet heureux résultat soit produit, que nous y consentions. Un effort accompli de mauvais gré et par contrainte n'aurait pas de valeur expiatoire. Mais puisque, de toutes façons, nous sommes forcés de travailler, n'y a-t-il pas un immense avantage à accepter d'avance notre fatigue, en vue de témoigner au Seigneur notre repentir, de diminuer les châtiments de l'au-delà et de nous sanctifier ?

Le travail est, en outre, une *épreuve*. C'est à l'œuvre qu'on connaît l'artisan ; c'est aussi à la valeur de son effort qu'on juge le mérite des hommes. Vous serez bientôt des hommes par la taille et par l'âge : mais vous devez l'être déjà par l'âme. Et vous ne serez jamais des hommes, — je veux dire des hommes dignes de ce nom, — si vous reculez devant le labeur. N'avez-vous pas déjà rencontré de ces pauvres êtres falots, sans énergie comme sans honneur, qui sont incapables de se donner la moindre peine, qui n'aboutissent à rien, qui végètent dans l'oisiveté ? Tous ceux qui les connaissent les dédaignent, ils ne comptent pas dans la société. Au contraire, les vaillants, les forts, ceux qui ne boudent pas à la besogne, sont considérés et cueillent les lauriers.

Mais c'est surtout dans le domaine spirituel que le labeur est une épreuve bénie. Lorsque nous nous trouvons en face d'une tâche à accomplir, il y a bien des façons de l'envisager. Sans parler de la manière paresseuse, qui consiste à s'en débarrasser vaille que vaille, il y a une manière purement terrestre de s'en acquitter, qui consiste à ne l'effectuer qu'en vue des avantages matériels que l'on espère en retirer. Cette méthode-là est insuffisante pour des chrétiens.

Nous qui connaissons le don de Dieu, nous qui savons que le Seigneur nous regarde et qu'il nous jugera d'après nos intentions secrètes, nous devons accepter le labeur dans le but de plaire à Dieu. Nous n'avons reçu une intelligence que pour que nous en tirions parti ; notre volonté libre doit être orientée vers l'amour divin. Nous sommes toujours prêts à dire que nous nous offrons au Seigneur. Mais cette résolution ne serait qu'une phrase vaine si elle ne se traduisait par les actes ; et ce sont uniquement nos efforts qui prouveront la sincérité de nos désirs.

Enfin le labeur est un excellent *moyen de sanctification*. Placés en ce monde pour conquérir le ciel, nous n'atteindrons ce but que par des procédés appropriés à la situation que Dieu nous a faite. Vous ne songez pas, pour l'instant, à vous sanctifier par les mortifications des Chartreux ou la claustration des Carmélites. Ce serait pratiquement impossible et même ridicule, parce que disproportionné à ce que Dieu attend actuellement de vous. Le secret de la sanctification est d'accomplir la volonté céleste ; or cette volonté, en ce qui vous concerne, est la sujétion à un labeur déterminé. Le meilleur moyen de plaire à Dieu, ce ne sera donc pas de rêver à de chimériques entreprises ; ce sera de réaliser chaque jour la besogne, fastidieuse parfois, que la Providence vous indique par l'intermédiaire de ceux qui la représentent auprès de vous.

L'accomplissement des devoirs d'état, voilà le programme de la vie surnaturelle. Et il ne tient qu'à vous de le faire passer dans votre existence quotidienne. Apprenez donc à travailler avec entrain, avec joie, parce que cela plaît au bon Maître, parce que vous resterez ainsi dans l'ordre divin, à la place que le ciel vous a marquée. C'est à cette condition seulement que le travail sera pour vous une prière, puisque ce sera une offrande de vous-mêmes au Souverain Seigneur.

III

Les conséquences de ce principe se dégagent d'elles-mêmes. Puisque, loin d'être un esclavage, le travail est une véritable grâce que vous accorde la miséricorde du Seigneur, vous tiendrez à ne pas laisser perdre ce bienfait, dont il vous sera demandé compte un jour. En travaillant pour votre avenir et pour vous-mêmes, vous travaillerez, par-dessus tout, pour le bon Dieu.

Pratiquement il vous faudra, pour que votre œuvre soit parfaite, l'imprégner de qualités indispensables et toutes simples, que vous transformerez en vertus. Vous travaillerez d'abord *docilement*, et vous aurez soin de vous conformer aux indications de vos maîtres qui, croyez-le bien, sont plus experts que vous. Il n'y a rien de plus odieux que cette outrecuidance de certains petits jeunes qui s'imaginent en savoir plus que leurs professeurs, qui entendent n'étudier qu'à leur guise et qui, naturellement, n'aboutissent qu'à des échecs. Ce défaut-là provient de l'orgueil. Vous aurez, vous, l'humilité de reconnaître votre infériorité et la sagesse surnaturelle de vous incliner devant les directives qui doivent vous être doublement sacrées : parce qu'elles proviennent d'une raison supérieure et parce qu'elles émanent de l'autorité.

Votre travail sera ensuite *actif*. Il y a trop d'élèves qui s'habituent à perdre leur temps. Le temps est pourtant chose précieuse, car le bon Dieu ne nous en a pas donné beaucoup, et nous devons, dans le bref espace de la vie, chercher à faire beaucoup de belles et grandes choses. Ne gaspillez pas une seule minute : le moindre instant perdu peut vous manquer pour un examen ou, ce qui serait pire, pour votre salut. Accoutumez-vous à apprendre rapidement vos leçons, à faire vite vos devoirs. Tout cela sans précipitation, certes, et avec tout le soin désirable, mais aussi sans cette horrible lenteur qui dénote la paresse, qui engourdit la vigueur de l'esprit, qui produit une impression néfaste de lassitude, puis de découragement. Un homme fort est celui qui ne s'attarde pas et qui atteint promptement le but.

Vous tâcherez, également, de travailler avec *méthode*. Vous n'êtes pas de ces papillons qui voltigent au hasard, qui vont capricieusement caresser tantôt une fleur, tantôt une autre. Leurs danses ailées sont charmeuses par un beau matin de printemps, mais elles demeurent infécondes. Et ce qui est gracieux chez un papillon serait fort déplaisant chez vous. Ne feuilletez pas vos livres au hasard, pour y puiser d'ici, de là, des notions éparses, confuses, forcément incomplètes. Quelle que soit la tâche qui vous est donnée, ayez le courage de l'aborder par le début, de la continuer par le milieu et de l'achever par la fin. L'ordre et la logique sont des qualités très difficiles à acquérir, mais ce sont des qualités maîtresses, indispensables durant l'existence entière. Sans doute, on les trouve gênantes parce qu'elles contrarient nos fantaisies, mais elles n'en sont pas moins précieuses pour cela.

Il est une logique supérieure qu'on ne saurait trop vous recommander, et elle se nomme la *persévérance*. La ténacité dans l'effort assure toutes les conquêtes. Un collégien qui sera un jour rempli de zèle, mais qui, dès le lendemain, sera déjà dégoûté de son ouvrage, ne parviendra jamais à rien. Mieux vaut ne pas se livrer sans motif à des enthousiasmes exagérés, mais maintenir son effort d'une façon régulière et soutenue. Ce n'est pas par le surmenage intensif des jours qui précèdent l'examen que vous acquerrez des connaissances solides : c'est par le labeur quotidien, perpétuellement renouvelé. Travaillez consciencieusement : la conscience est aussi nécessaire dans le domaine de la pensée que dans l'ordre des choses morales.

Appliquez-vous, en outre, avec *intelligence*. Fuyez la routine où tant d'autres s'enlisent. Tout n'est pas dit lorsqu'on a mécaniquement appris une leçon sans avoir cherché à se rendre compte des réalités qui se cachent sous les mots que l'on grave dans sa mémoire. Il faut encore, il faut surtout comprendre : c'est là que gît vraiment le savoir. Ce travail de compréhension qui ne se laisse rebuter par aucune difficulté est le plus profitable de tous, parce que c'est lui qui forme l'esprit, qui accoutume à penser par soi-même, qui libère l'esprit en le façonnant. Il est quelquefois très pénible, mais il est aussi très productif et il réserve de magnifiques joies intellectuelles à ceux qui s'y adonnent avec ardeur.

Enfin — permettez-moi d'y revenir encore — travaillez avec *piété*. Que votre attention, nécessairement portée vers des objets secondaires, ne perde néanmoins jamais de vue le but suprême, le but unique : la connaissance, le service et l'amour de Dieu. Si vous ne vous appuyez pas sur Dieu, vos efforts resteront stériles. Mais si vous vous confiez au Seigneur, votre puissance sera multipliée à l'infini et vous gagnerez, avec les petits avantages de ce monde, la grande et impérissable gloire que le ciel réserve à ses élus. Ainsi soit-il.

COURS DE PRONES SUR LE DÉCALOGUE

XLVI

LA COMMUNION PASCALE

Mes frères,

Le quatrième commandement de l'Eglise : « Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement, » nous oblige à communier au moins une fois chaque année, au temps de Pâques.

I

Le précepte de la communion nous a été imposé par Notre-Seigneur lui-même, lorsqu'après avoir changé le pain et le vin en son corps et en son sang, le Jeudi Saint, il présenta l'un et l'autre à ses Apôtres en leur intimant cet ordre : « Prenez et mangez, ceci est mon corps... Buvez-en tous, car ceci est mon sang. » Cette obligation de recevoir l'Eucharistie, Notre-Seigneur l'avait annoncée avant même d'instituer ce sacrement, quand il avait dit aux Juifs : « Je suis, moi, le véritable pain vivant descendu du ciel ; ma chair est vraiment une nourriture et mon sang est véritablement un breuvage. En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. » (Jo., VI).

Dociles à cette prescription du Maître, les premiers chrétiens recevaient fréquemment la sainte communion. Ils n'assistaient jamais au saint sacrifice sans recevoir dans leur cœur la divine Victime qui venait d'y être immolée ; ils comprenaient en effet que telle était la vraie manière de participer pleinement au sacrifice du corps et du sang de Notre-Seigneur. La réception de la Sainte Eucharistie était tellement habituelle aux fidèles des premiers siècles chrétiens qu'on l'envoyait à ceux d'entre eux qui n'avaient pu assister aux saints mystères ; on la confiait aux fidèles, qui l'emportaient dans leurs maisons pour s'en communier eux-mêmes ; on la portait même avec soi dans les voyages sur mer, comme nous l'apprend S. Ambroise dans l'oraison funèbre de son frère Satire.

En ces temps de ferveur, le précepte de Notre-Seigneur était fidèlement observé et l'Eglise n'avait pas besoin d'insister pour que tous prissent part au banquet sacré.

Mais, avec le temps, la ferveur diminua ; l'Eglise se vit obligée de rappeler la loi divine de la communion et d'en exiger l'observation. Au VIe siècle, dans toute la chrétienté les fidèles étaient obligés sous peine d'excommunication de communier au moins à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. L'indifférence s'étant encore accentuée, ces trois communions furent en 1215 réduites à une seule par le IVe Concile de Latran dont nous vous rappelons le décret chaque année au début du temps des Pâques : « Que tout fidèle de l'un et l'autre sexe, y est-il dit, reçoive avec respect, au moins à la fête de Pâques, le sacrement de l'Eucharistie, à moins que

par l'avis de son propre prêtre et pour quelque cause juste et raisonnable, il juge devoir s'abstenir de la communion pendant quelque temps. S'il y manque, qu'on lui interdise l'entrée de l'église pendant sa vie et qu'après sa mort on lui refuse la sépulture ecclésiastique. »

Le Concile de Trente renouvela et confirma ce décret, en condamnant quiconque nierait que tous et chacun des fidèles parvenus à l'âge de discrétion soient obligés de communier tous les ans au moins à Pâques, suivant le commandement de notre sainte Mère l'Eglise (Sess. XIII, can. 9).

Enfin, plus récemment, le Code canonique a inscrit ce précepte de la communion pascale parmi les lois de l'Eglise. Le canon 859 le formule presque dans les mêmes termes que le Concile de Latran : « Tout fidèle des deux sexes, ayant atteint l'âge de discrétion, c'est-à-dire l'âge de la raison, est tenu de communier au moins une fois l'an au temps de Pâques, à moins que son confesseur ait des raisons de renvoyer la communion à un autre temps. »

II

D'après ces différents textes, quels sont donc ceux qu'oblige le précepte de la communion pascale ?

Ce sont *tous les fidèles de l'un et l'autre sexe ;* donc les hommes et les jeunes gens aussi bien que les jeunes filles et les femmes. C'est à des hommes, aux Apôtres, réunis dans le Cénacle, que Notre-Seigneur a dit : « Prenez et mangez, » en leur présentant son corps. « Buvez-en *tous,* » a-t-il ajouté en leur présentant son précieux sang, tous, sans exception, sous peine de n'avoir pas la vie de la grâce en ce monde et d'être privés de la vie éternelle en l'autre.

Ce sont tous les fidèles de l'un et l'autre sexe *qui ont atteint l'âge de discrétion,* c'est-à-dire l'usage de la raison. On ne doit pas donner la sainte communion, en effet, aux enfants trop jeunes pour en avoir la connaissance et le goût. Lorsqu'ils sont en danger de mort, cependant, il suffit, pour qu'on puisse et qu'on doive la leur donner, qu'ils sachent discerner le pain ordinaire du pain consacré, qu'ils sachent que celui-ci renferme le corps de Jésus-Christ et qu'ils l'adorent avec respect.

Hors le danger de mort, pour être admis à la communion pascale, les enfants doivent connaître, selon la portée de leur intelligence, au moins les vérités nécessaires de nécessité de moyen et se préparer dévotement à la réception du sacrement autant que le comporte leur âge. C'est au confesseur et aux parents ou tuteurs à juger s'ils ont les dispositions voulues pour être admis à la sainte Table. Le curé, toutefois, a le droit de leur faire passer un examen pour s'assurer qu'ils ont bien l'usage de la raison et les dispositions requises.

L'obligation qu'ont les enfants de satisfaire au devoir pascal atteint plus encore ceux à qui il incombe de le leur faire accomplir, à savoir leurs parents, tuteurs, confesseurs, maîtres et curés. C'est donc un devoir grave pour vous, parents chrétiens, d'instruire dès leur plus bas âge vos enfants et de les envoyer de bonne heure au catéchisme, afin que dès l'âge de sept ans et même plus tôt ils soient capables de recevoir le sacrement d'Eucharistie.

Et à quel moment de l'année doit-on communier ? — *Au temps de Pâques,* répond l'Eglise. Le temps de Pâques va du dimanche des Rameaux au Ier dimanche après Pâques, mais les évêques peuvent le prolonger, s'ils le jugent opportun, depuis le IVe dimanche de Carême jusqu'au dimanche de la Trinité.

Pourquoi l'Eglise a-t-elle fixé le temps de Pâques pour la communion annuelle ? C'est parce que ce fut au temps de Pâques que Jésus-Christ institua la Sainte Eucharistie et se donna à ses disciples dans ce sacrement. C'est encore parce qu'à cette époque de l'année on célèbre l'anniversaire de la Passion et de la mort du Sauveur, dont l'Eucharistie est le mémorial. C'est enfin parce que Pâques est la fête de la Résurrection et que la communion est précisément pour nous le gage de la résurrection glorieuse et de la vie éternelle.

III

Si, pour un motif quelconque ou même simplement par négligence, on a omis de communier au temps fixé pour les pâques, on n'est pas pour cela dispensé de le faire, le précepte de la communion pascale oblige tant qu'on n'y a pas satisfait.

Cette communion doit être faite avec respect. Par conséquent, si on avait le malheur de faire une communion sacrilège, on n'aurait pas satisfait au quatrième commandement de l'Eglise et il faudrait communier à nouveau, et cette fois en de saintes dispositions.

Le droit canonique, aussi bien que le Concile de Latran, a soin de fixer la communion pascale comme un minimum : on doit communier au moins à Pâques, mais il n'est pas défendu de le faire plus souvent. Le désir de l'Eglise est que les fidèles communient tous les jours quand cela leur est possible : « Avec une paternelle affection, le saint Concile avertit, exhorte et supplie, par les entrailles miséricordieuses de notre Dieu, tous et chacun de ceux qui portent le titre de chrétien, de croire et de vénérer les saints mystères du corps et du sang de Jésus-Christ d'une foi constante et ferme, avec une dévotion, une piété et un culte religieux tels qu'ils puissent recevoir chaque jour où ils assistent à la messe ce pain supersubstantiel et que celui-ci soit vraiment la vie de leur âme et la perpétuelle santé de leur esprit. »

Et où doit-on faire la communion pascale ? Le Concile de Latran ordonnait à chaque fidèle de la faire dans sa paroisse. C'était afin que les fidèles s'excitassent à faire leur devoir en s'édifiant mutuellement. C'était encore afin de leur rappeler qu'ils forment ensemble une famille dont le curé est le chef. C'était enfin pour que, participant au même banquet eucharistique, les fidèles de chaque paroisse comprissent mieux qu'ils ne font qu'une même famille dont le curé est le père et qu'ils apprissent ainsi à mieux s'aimer. Le droit canonique n'a pas maintenu cette obligation. Il se contente de conseiller à chaque fidèle d'accomplir ce devoir dans sa propre paroisse et, s'il le fait ailleurs, d'en avertir son curé.

« Aux fidèles qui manqueront à leur devoir pascal, disait en terminant le Concile de Latran, qu'on interdise l'entrée de l'église pendant leur vie et qu'après la mort on leur refuse la sépulture ecclésiastique. » La sévérité de cette double peine nous montre l'importance de ce précepte et la gravité de la faute dont se rendent coupables ceux qui ne l'accomplissent pas. A la vérité, l'Eglise n'inflige plus ces peines infamantes aux contempteurs du précepte pascal, mais la peine portée par Notre-Seigneur contre eux n'a pas été rapportée : « En vérité, en vérité je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. »

A quoi sert-il dès lors que l'Eglise ouvre ici-bas ses portes à ceux qui ne communient pas, même à Pâques, si là-haut Notre-Seigneur leur ferme celles de son Paradis ? Qu'importe que l'Eglise ensevelisse leur corps en terre sainte si, au sortir de ce monde, Dieu ensevelit leur âme en enfer, « *Et sepultus est in inferno* » ?

Ne vous exposez pas à un pareil malheur, m. f. Soyez chaque année exacts au rendez-vous pascal : c'est le grand devoir du chrétien. En l'accomplissant vous serez, pères et mères, les modèles de vos enfants ; tous, vous serez l'édification de votre paroisse, la consolation de votre pasteur et la joie de l'Eglise. Ainsi soit-il.

POUR UNE JOURNÉE MISSIONNAIRE

LES DEVOIRS DES FIDÈLES A L'ÉGARD DES MISSIONS

> *Euntes ergo, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis.*
>
> Allez, enseignez toutes les nations ; baptisez-les au nom du Père et du Fils et du St-Esprit et apprenez-leur à garder tous les commandements que je vous ai donnés.
>
> (Math., XXVIII, 18-20).

Mes frères,

Ces paroles sont celles qui terminent l'Evangile selon S. Matthieu ; elles furent prononcées par le Christ quelques instants avant son Ascension. Au moment solennel où il allait quitter les siens pour remonter à son Père, ce ne pouvaient être que ses dernières recommandations, celles qu'il estimait les plus urgentes ; et de fait il en est ainsi. Venu sur terre pour apporter aux hommes le salut, pour créer et organiser dans leurs éléments essentiels les moyens de salut, Notre-Seigneur a terminé sa mission : les grâces ont été méritées par sa Passion et sa mort ; les moyens de salut, l'Eglise avec son sacerdoce et ses sacrements, ont été institués ; désormais c'est à cette Eglise qu'il appartient, dans la personne de ses ministres, de travailler à sauver le monde d'après les directives qu'il lui a tracées, sous la conduite du chef qu'il lui a donné.

Le salut est, pour tous, dans l'Eglise et par l'Eglise : il s'agit donc de le porter à toutes les nations : « *euntes,* allez ». Il consiste essentiellement dans la foi au Christ rédempteur et médiateur unique ; il faut faire connaître à tous le Christ et sa loi : « *docete,* enseignez ». Cette foi ne sera agissante et salvatrice que grâce à l'incorporation des hommes au Christ ; cette incorporation est assurée par le baptême : « *baptizantes,* baptisez ». Enfin cette incorporation ne sera durable et couronnée par la gloire du ciel que grâce à l'observation exacte des commandements évangéliques : « *docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis,* apprenez-leur à garder tous les commandements que je vous ai donnés ». C'est donc, en trois lignes, le programme complet de l'apostolat missionnaire que Notre-Seigneur remettait à ses Apôtres, comme consigne suprême, avant de les quitter.

Depuis lors, l'Eglise s'est développée avec des succès divers parmi les différentes nations. Les résultats obtenus sont immenses et l'on ne sait s'il faut admirer plus le grand nombre des âmes touchées par l'Evangile et gagnées à la foi ou les richesses spirituelles de ces âmes, notamment de celles que l'Eglise a officiellement placées sur ses autels. Mais si beaux que soient ces résultats, il reste encore beaucoup à faire et la parole du Christ, interprétée par son représentant visible, retentit toujours : « *Euntes, docete omnes gentes, baptizantes eos...* » Il y a encore beaucoup de brebis à conduire à la bergerie du Pasteur éternel ; allez et travaillez à cette sublime besogne, la seule vraiment grande, la seule vraiment nécessaire.

M. f., cet appel ne s'adresse pas aux seuls missionnaires. Dans une armée, les troupes combattantes ne peuvent agir que si elles sont régulièrement ravitaillées par les services de l'arrière, et le rôle de ceux-ci, pour être moins brillant, n'en est pas moins nécessaire. Il en va de même lorsqu'il s'agit de conquérir des âmes ; vous avez tous un rôle utile et nécessaire à jouer dans l'apostolat missionnaire. C'est pour vous le rappeler que, chaque année, sur l'invitation du St-Père, une « Journée missionnaire » est organisée dans cette paroisse, comme dans la plupart des paroisses de la chrétienté. Je voudrais pouvoir dérouler sous vos yeux l'immense panorama des Missions et vous montrer, à côté du travail admirable déjà accompli, la besogne énorme qui attend des ouvriers. Obligé de me limiter pour traiter un sujet qui remplirait des bibliothèques, je me contenterai de vous en donner un rapide aperçu, préférant insister sur les raisons qui réclament votre généreux concours à l'œuvre des missions et sur les indications pratiques capables de guider votre zèle.

I

C'est avec les Apôtres que commence l'évangélisation du monde. Au lendemain de la Pentecôte, ils partent à la conquête des âmes : au fur et à mesure que les Juifs se récusent, ils gagnent les nations infidèles. Vous connaissez les voyages de S. Pierre et de S. Paul, et leur apostolat parmi les Gentils, terminé pour tous deux par le martyre. Pendant le même temps, les autres Apôtres ne demeurent pas inactifs et, dès avant l'an 60, S. Paul peut écrire aux Romains et aux Colossiens que leur

foi est connue du monde entier. C'est là, sans doute, une façon de parler ; il n'en reste pas moins vrai que, à la fin du premier siècle, il y avait des groupements chrétiens non seulement en Asie Mineure, mais jusqu'en Italie et en Espagne.

Au début du IVe siècle, il pouvait y avoir de 8 à 900 évêchés en Orient et de 6 à 700 en Occident. La foi pénètre dans toutes les classes de la société : il y a des chrétiens parmi les esclaves, il y en a parmi les riches et même dans les familles impériales. « Nous sommes d'hier, dira Tertullien à la fin du IIe siècle, et nous remplissons vos villes, vos municipes, jusqu'à vos armées, le Sénat, le forum ; nous ne vous laissons que vos temples. »

En 314, la religion chrétienne conquiert officiellement droit de cité. Si l'on se rappelle les humbles origines de cet apostolat, l'intransigeance de la doctrine en face du paganisme, l'intransigeance de la morale en face de la corruption des mœurs, la violence des persécutions, les efforts des philosophes et des lettrés pour sauver le paganisme en l'épurant, les rigueurs de la législation, les préjugés et les haines populaires, on est bien obligé de reconnaître qu'il y a là un fait unique dans l'histoire de l'humanité et que le Christ commence à réaliser la fameuse prophétie du jour des Rameaux : « Quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tout à moi. » (Jo., XII, 32).

Puis c'est la conquête de l'Europe barbare qu'il faut entreprendre, non plus seulement contre le paganisme, mais contre l'hérésie : arianisme, nestorianisme, monophysisme. Nous ne pouvons songer à suivre les ouvriers de l'Evangile dans toutes leurs randonnées apostoliques ; il nous suffira de constater que si, avec l'ère des découvertes, de nouveaux peuples appellent les missionnaires, ceux-ci se multiplient : Franciscains, Dominicains, Jésuites rivalisent de zèle pour planter la croix sur de nouveaux rivages. S. François-Xavier apparaît alors comme le modèle des missionnaires par son zèle incomparable pour le salut des âmes, par l'héroïcité des vertus qu'il a pratiquées et par les résultats immenses qu'il a obtenus ou permis à ses successeurs d'obtenir en leur montrant et en leur ouvrant le chemin.

Mais ces résultats n'étaient pas acquis sans effusion de sang. Les persécutions violentes ont repris : c'est au Japon, en Indo-Chine, dans l'Inde, en Chine, que Jésuites, Dominicains, prêtres des Missions-Etrangères ou prêtres indigènes donnent leur vie à l'exemple de leur Maître et des Apôtres. Puis ce furent d'autres obstacles suscités par les nations civilisées elles-mêmes : la ruine de la Compagnie de Jésus et la Révolution française sont les principaux.

Au XIXe siècle, l'activité missionnaire reprend, et ce nous est une joie, à nous Français, de constater la part prépondérante de notre pays dans cette œuvre d'évangélisation. C'est la France qui fournit les trois quarts des missionnaires du monde pendant le siècle dernier. C'est elle qui voit naître des œuvres appelées à faire un bien immense, telles que la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, les Ecoles d'Orient, l'Œuvre Apostolique. C'est elle qui fonde des sociétés de prêtres ou de frères spécialement destinés aux Missions ; je cite au hasard les Oblats de Marie-Immaculée, les Assomptionnistes, la Congrégation du St-Esprit et du St-Cœur de Marie, la Société des Missionnaires de Lyon, les Frères de Marie, les Frères de l'Instruction chrétienne, les Frères de St-Gabriel, etc. Quant aux Congrégations de Sœurs, c'est une trentaine qu'il faudrait nommer. Cette armée de la foi et de la charité a mené partout le bon combat, sans se laisser arrêter, ni par les climats glacés ou brûlants, ni par les oppositions et les persécutions, ni par le chiffre limité des ressources. Toujours elle a compris que si les hommes lui faisaient trop souvent défaut, Dieu était toujours avec elle.

Depuis l'avènement du Pape Pie XI, on peut dire que l'œuvre des Missions a fait des progrès considérables. La création d'églises indigènes autonomes, le développement du clergé indigène, la nomination de Visiteurs et de Délégués Apostoliques, l'organisation d'un Musée des Missions au palais du Latran, de nombreuses expositions missionnaires à Rome et en France, en particulier, la réorganisation de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, tels sont quelques-uns des faits saillants de l'activité de Sa Sainteté Pie XI en faveur des Missions.

L'œuvre accomplie est donc immense ; cependant le terrain à défricher est encore considérable, car si les bons ouvriers ont travaillé dans le champ du Père de famille, le semeur d'ivraie n'est pas resté inactif : les religions païennes et le protestantisme, les schismes divers et la libre-pensée, servis trop souvent par les pouvoirs officiels, ont contrarié le développement de la foi et entraîné quantité d'âmes dans les pâturages empoisonnés.

Pour gagner ces âmes au Christ, l'Eglise ne dispose que d'une poignée de missionnaires. Pour vous donner une idée de la pénurie de prêtres dans les pays de Missions, je vous citerai les chiffres publiés par les Annales de la Propagation de la Foi dans le numéro de mars 1930 : la Chine compte 435 millions de païens et 3.131 prêtres, secondés par 652 frères et 3.658 religieuses. Ces chiffres donnent une moyenne d'environ deux prêtres pour une population équivalant à celle d'un de nos diocèses moyens en France. Aussi de partout se fait entendre l'appel des évêques missionnaires réclamant des secours sous forme de vocations, de subsides, de prières et de sacrifices.

II

Tels sont, en effet, les trois modes d'apostolat missionnaire que j'ai à vous recommander.

1. Des prêtres d'abord ; voilà ce qu'attendent les âmes païennes à gagner à Jésus-Christ. Sans doute le St-Père désire que le clergé indigène se développe de plus en plus. En nommant, au cours des années dernières, des évêques chinois, japonais, indiens, Pie XI a manifesté son intention de donner, si je puis dire, leur autonomie aux Vicariats apostoliques, en en faisant des diocèses semblables aux nôtres, administrés et évangélisés par un clergé recruté sur place. C'est la solution la meilleure du problème des Missions, car, malgré toute la bonne volonté, tout le dévouement et toute la compétence de nos

missionnaires blancs, il est incontestable que mieux que ceux-ci les prêtres indigènes possèdent la connaissance de la langue, de la mentalité et des besoins de leurs frères païens ou convertis. Je puis bien ajouter qu'après les récents mouvements de xénophobie qui se sont manifestés de divers côtés dans les pays de missions, l'initiative du Pape apparaît comme singulièrement prévoyante.

Mais ce passage d'un état de choses qui dure depuis si longtemps à une nouvelle organisation des diocèses en question ne peut pas être l'œuvre d'un jour ni même de quelques années. Ce n'est pas nous qui verrons l'aboutissement complet de ce plan. Les difficultés du recrutement sacerdotal en France, à l'époque actuelle, ne sont rien à côté de celles qui ralentissent ou même arrêtent parfois le développement des vocations en pays de missions. On ne peut trouver des vocations sérieuses qu'au sein des familles qui ont déjà fourni plusieurs générations de chrétiens, et ces familles sont encore bien peu nombreuses. En attendant que la foi catholique ait poussé des racines plus profondes dans un plus grand nombre de familles, c'est donc aux prêtres étrangers que l'Eglise devra faire appel pendant longtemps encore, pour défricher et cultiver en ces régions lointaines le champ du Père de famille. Il nous faut encore beaucoup d'enfants et de jeunes gens à l'âme généreuse qui, comme le petit Just de Bretenières, entendent l'appel des païens et rêvent d'aller se dévouer à leur salut.

J'entends une objection sur les lèvres de certains parents dont le cœur saigne d'avance à l'idée de pareille séparation : — « Il y a un si grand besoin de prêtres chez nous ! Charité bien ordonnée ne doit-elle donc plus commencer par soi-même ? La Chine n'est-elle pas à nos portes ? Ne vaut-il pas mieux garder ici le terrain gagné à l'Evangile que d'aller tenter ailleurs de problématiques conquêtes ? » — Les parents qui raisonneraient ainsi me permettront de leur dire que leurs vues sont un peu courtes et manquent d'esprit surnaturel. Ils parlent sans savoir, un peu comme ce soldat qui terré dans son trou d'obus, avec un horizon de quelques mètres autour de lui, se permettait de critiquer les plans de l'Etat-Major qui, lui, avait en mains les éléments nécessaires pour organiser une manœuvre d'ensemble.

Le Pape, je manque malheureusement du temps nécessaire pour vous l'expliquer en détail, recueille, grâce aux Visiteurs et aux Délégués Apostoliques, aux questionnaires très précis qu'il demande aux évêques missionnaires de remplir, les documents utiles à l'organisation de cette manœuvre d'ensemble, unique par l'importance des intérêts engagés et des responsabilités qu'elle fait peser sur ses épaules. Vous voudrez bien m'accorder qu'il est renseigné au moins aussi exactement que vous sur l'utilité qu'il y a à porter actuellement notre effort sur les missions. Puisque le chef de l'Eglise nous montre du doigt le chemin des pays de missions, il faut qu'à son appel se lève une troupe généreuse de volontaires.

Et puis, qui oserait affirmer qu'une nation, qu'un diocèse, répondant ainsi au désir du représentant visible du Christ et ne reculant pas devant les sacrifices que suppose la vocation de missionnaire, ne méritera pas de Celui qui dispense toutes les grâces une récompense toute spéciale sous forme de vocations plus nombreuses en faveur de cette nation ou de ce diocèse ? Un vieux missionnaire me le disait encore récemment : « Ne craignez pas que les vocations missionnaires appauvrissent votre diocèse ; elles ne feront au contraire que l'enrichir. » C'était parler le langage de la foi.

Tout récemment paraissait en librairie un ouvrage dont je conseille la lecture aux jeunes gens qui ont au cœur la noble ambition de consacrer leur vie à un idéal d'héroïsme et de sainteté. C'est la biographie du R. P. Bourjade, des Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun [1]. Glorieux aviateur de guerre, il rêve d'une gloire plus haute. Entré sur sa demande dans l'aviation, parce qu'il espère pouvoir utiliser un jour ses compétences de pilote à l'évangélisation des îles du Pacifique, il renonce après guerre à tous les avantages que lui promettait sa brillante carrière militaire et part pour la mission lointaine où il ne veut plus travailler que pour Dieu et les âmes. S'il n'y avait pas dans notre France catholique quelque jeune homme qui se sentît attiré dans le sillage de cet aviateur et dans le rayonnement de cette vertu, ce serait à désespérer de notre pays qui a toujours fourni des chevaliers à l'épopée religieuse comme à l'épopée militaire !

2. Toutes les familles ne peuvent pas offrir un missionnaire au bon Dieu et aux missions. Celles qui sont impuissantes à cet égard ne peuvent-elles donc rien pour le salut des infidèles ? Le soldat rendu inapte au combat par son âge ou par ses blessures trouvait encore à se rendre utile dans les services de ravitaillement. L'armée de nos missionnaires a, elle aussi, besoin d'être ravitaillée. Eglises, presbytères, séminaires, écoles à construire et à meubler ; misères physiques à soulager, comme au temps de certaines disettes ou de certains fléaux ; orphelins à recueillir et à élever, sans parler de l'entretien des missionnaires, religieuses et catéchistes ; c'est pour assurer la vie à toutes ces œuvres indispensables que les missions nous tendent la main.

L'Œuvre de la Propagation de la Foi, celle de la Ste-Enfance, l'Œuvre des Ecoles d'Orient et de St-Pierre Apôtre, sont spécialement chargées de recueillir les offrandes pour les missions. Les faveurs spirituelles dont les Papes les ont enrichies indiquent assez l'importance qu'ils leur ont reconnue. Donnez généreusement aux quêtes prescrites par Mgr l'Evêque à leurs intentions ; faites-vous inscrire comme membres bienfaiteurs de ces Œuvres ; et même offrez votre concours pour les faire connaître et recueillir les cotisations de leurs associés. Voilà une excellente manière de faire acte d'apôtre et d'être soi-même missionnaire à distance.

3. Il nous reste encore à entretenir le trésor spirituel des missions, car si les ressources pécuniaires sont indispensables à leur vie et à leur développe-

[1] Edouard PEYRILLER. *Le Pilote de Sainte Thérèse.* **Bourjade, des Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun, aviateur de guerre et missionnaire, 15 fr. — Paris, Plon (1930).**

ment, ce n'est pas à la puissance de l'argent que Notre-Seigneur a réservé la conquête des âmes. Lui qui est venu au monde pauvre, dans une famille de pauvres, a racheté le monde par ses prières et son sacrifice. Toute âme qui veut collaborer à la Rédemption doit recourir aux mêmes moyens, sous peine de voir ses efforts frappés de stérilité. Voici, pour illustrer cette doctrine, deux exemples.

Un soldat atteint de tuberculose se mourait dans un hôpital militaire. Baptisé, mais élevé dans un milieu très indifférent et même, à un certain moment, chez un parent protestant, il était très ignorant des choses de la religion. Il s'agissait donc de donner progressivement à son âme la lumière qui la disposerait à la foi et à la réception des sacrements. Une ou deux visites à ce malade ne pouvaient suffire. Or l'administration de l'hôpital n'acceptait la venue du prêtre que sur la demande formelle des malades. Un officier catholique, attaché à cet hôpital, s'offrit de tenter ce que le prêtre ne pouvait faire. Il vint s'entendre avec moi sur la meilleure tactique à adopter pour gagner ce malade. L'entretien terminé, je me disposais à le reconduire, lorsqu'il me dit : « Monsieur l'abbé, nous n'avons pas fini. Maintenant vous allez me confesser, car quand on veut travailler au salut d'une âme, il faut être pur. »

Quelle leçon pour tous ceux qui ont l'ambition de faire quelque bien ! Avant d'offrir votre aumône ou votre prière pour les missions, purifiez votre âme, non pas seulement par une bonne confession, mais par la lutte quotidienne contre vos défauts ; offrez au bon Dieu les sacrifices incessants qu'exigent les combats contre les tentations et la réforme de votre vie ; vous gagnerez ainsi plus d'âmes que par les agitations d'un zèle entaché de vanité que vous regrettez peut-être, à tort, de ne pas pouvoir mettre au service de l'Evangile.

Mon deuxième exemple est bien connu, c'est celui de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Déjà gravement atteinte par la maladie qui devait prématurément l'emporter, elle faisait au jardin du monastère de fréquentes promenades qui semblaient l'accabler. Comme on lui faisait remarquer qu'elle gagnerait à se reposer dans sa cellule plutôt que de s'épuiser aussi inutilement, elle répondit : « Je marche pour les missionnaires. » Elle offrait les fatigues de cette marche pour aider et faire fructifier le travail des missionnaires. Que de mérites perdus dans le cours de chacune de nos journées, faute d'une intention surnaturelle qui les verserait dans ce trésor de la Communion des Saints où l'Eglise pourrait les prendre pour les utiliser !

* *

M. f., si vraiment nous aimons Notre-Seigneur, tout ce qui le touche doit nous être à cœur. Or, pour lui, le prix d'une âme est infini, puisque lui, l'infini, a voulu être sa rançon. Après avoir entendu rappeler des idées qui devraient être familières à tout chrétien, tâchons d'entrer davantage dans les vues du Sauveur en l'aidant, puisqu'il veut avoir besoin de notre aide, à sauver les âmes, particulièrement exposées, des païens. La charité pour le prochain, c'est, en même temps que le caractère distinctif du vrai disciple, le meilleur moyen d'obtenir miséricorde pour nous devant le Souverain Juge. Quel précieux appui ce serait que de pouvoir lui dire en nous présentant à lui : « Seigneur, souvenez-vous que j'ai contribué pour ma petite part au salut de telle âme. » Il ne saurait alors nous refuser la récompense promise au moindre acte de charité accompli en son nom. Ainsi soit-il.

CONFÉRENCES AUX HOMMES

VIII

LE RÔLE SOCIAL DES PROFESSIONS

SOMMAIRE

I. Aspect juridique, social, religieux, des obligations professionnelles. — Ils diffèrent par leur objet et par leur but, mais aboutissent à concorder, sinon dans les détails, au moins pour l'établissement des principes ; causes de cet accord. La profession, une des bases de la société actuelle ; la profession et la famille ; la profession dans l'Etat ; la profession et les relations internationales. Double rôle social de la profession : matériel (création, accroissement, transformation des richesses) et moral (amélioration des travailleurs et des peuples). Les lacunes de l'organisation professionnelle comblées par la morale catholique.

II. La solidarité. — Son origine, solidarité entre patrons et ouvriers. Théorie légale de la responsabilité civile. La solidarité intellectuelle et morale, ses avantages individuels et généraux ; la solidarité et les organisations successives du monde économique. L'évolution économique, quelle attitude doit être prise à son égard.

III. Quelques organisations sociales professionnelles — Les bibliothèques populaires, les instituts populaires et les cercles d'études, les sociétés de sport, les assurances contre les accidents du travail. Les mutualités, leurs différentes formes de réassurance, sociétés de secours mutuels. Les Coopératives de production et de consommation, la lutte contre le chômage. La loi des Assurances sociales, sa théorie, la participation de l'Etat aux œuvres sociales. La participation aux bénéfices, avantages et dangers. Théorie de l'adaptation.

Messieurs,

Les obligations professionnelles peuvent être envisagées sous un triple aspect : juridique, social, religieux.

I

Le Droit considère ces actes pour apprécier leur conformité ou leur non-conformité avec les lois existantes. La Sociologie et l'Economie politique examinent les causes d'ordre général qui produisent l'état de choses existant, recherchent les répercussions des conditions du travail sur l'ensemble de la vie, pronostiquent l'évolution des méthodes et des systèmes à travers les âges, cherchent à formuler les règles qui permettront d'améliorer le sort des travailleurs, et par là même, celui de la société entière. La Théologie morale juge les mêmes actes par rapport à l'obéissance ou à la désobéissance aux commandements divins.

Quoi qu'il puisse paraître au premier abord [1], ces trois sciences sont absolument distinctes les unes des

[1] « Législation et économie politique sont les deux faces d'un même problème, celui de la vie sociale. » (Planiol, *Traité élémentaire de droit civil*, t. I, p. 12.

autres par leur objet, leurs méthodes, leur but. L'une est l'étude de la légalité, l'autre de la richesse, la troisième du devoir.

Néanmoins ces trois sciences, si divergentes qu'on est parfois tenté de les croire opposées, arrivent, dans le cas des obligations professionnelles, à des conclusions concordantes. Toutes trois imposent à peu près les mêmes charges, reconnaissent des droits similaires, préconisent des rapports analogues. Elles partent cependant de principes bien distincts. Elles ordonnent ou défendent l'une au nom des intérêts de l'Etat et des citoyens, l'autre au nom des intérêts de la société, la dernière au nom des intérêts de Dieu et des âmes immortelles. Mais elles aboutissent à se rencontrer dans la réglementation qu'elles promulguent au nom d'intérêts si divers. Le vol, par exemple, et la fraude, sanctionnés par le Code pénal, flétris par les sociologues, sont condamnés au tribunal de Dieu.

Sans doute, il y a des variantes. Tout délit n'est pas un péché, de même que tout péché n'est pas un délit. Ces variantes sont d'autant plus nombreuses que l'on s'enfonce dans des détails plus minimes. Mais si on reste sur le terrain des principes, on doit constater l'accord général sur tous les points fondamentaux.

Quelles sont les raisons de cette étonnante concordance ?

Dans l'état actuel du monde, la profession est une des bases de la société, une des conditions de l'existence universelle. Sans doute, il n'en a pas toujours été ainsi, et tôt ou tard il pourrait en être autrement. Mais maintenant la profession est indispensable à tous : à ceux qui en ont une, sans laquelle ils ne pourraient vivre, à ceux qui n'en ont pas, et qui ne subsistent que grâce aux professions des autres.

La profession n'est pas de droit naturel et divin comme la famille. Mais c'est généralement elle qui permet à la famille de se constituer et de se continuer. A part quelques gens riches, comment un jeune homme pourrait-il se marier, nourrir sa femme, élever ensuite ses enfants, s'il ne trouvait des ressources quotidiennes dans son métier ? La famille, base essentielle de toute société, suppose donc, au moins dans l'ordre économique actuel, l'existence des professions.

Ces professions ne sont pas moins indispensables aux peuples et aux Etats. Une nation ne vit, ne se maintient, ne progresse que par le labeur de ses citoyens. Le rôle des agriculteurs, en France, est primordial, quoique méconnu. La Grande-Bretagne ne peut se nourrir que grâce aux exportations de ses industriels.

La profession joue encore un rôle dans les relations internationales. Les problèmes ouvriers sont depuis longtemps discutés par voie diplomatique, pour arriver à des ententes et à des règlements acceptés par plusieurs Etats, quelquefois même par tous. Bien avant que la Société des Nations fût fondée et ait organisé son Bureau du Travail, de nombreuses conventions et un bon nombre d'accords avaient été discutés et adoptés par les nations diverses [1]. Le terrain professionnel est un terrain de concorde qui facilite les négociations, multiplie la collaboration entre Etats et aide ainsi, dans quelque mesure, au maintien de l'harmonie dans le monde. L'accroissement des échanges commerciaux, dont le chiffre est maintenant énorme, les voyages constants des industriels, des ingénieurs, des représentants de commerce, d'un pays à l'autre, favorisent également le rapprochement des peuples. Par sa nature même, l'activité professionnelle est orientée vers la paix.

L'organisation professionnelle est donc un des pivots de la société. Voilà pourquoi les différentes sciences qui la régissent ont dû s'appliquer à élaborer à son sujet des lois mûrement pesées et généralement concordantes.

Le rôle social de la profession est extrêmement complexe. Le métier exercé par le père ou la mère imprime des caractéristiques spéciales à tout le genre de vie d'une famille. On n'agit pas, on ne parle pas, on ne s'amuse pas chez des carriers comme chez des typographes ; l'épicier n'a ni les mêmes habits ni les mêmes meubles que l'huissier. De même, l'ensemble des corporations florissant dans un village ou une ville lui donne une physionomie particulière ; la cité grandit quand elles se développent pour mourir lorsqu'elles disparaissent. Le sort des Etats est lié, dans une grande proportion, à des questions économiques, qui se résolvent en questions industrielles et par suite professionnelles. Les préoccupations de pétrole, de charbons, de chemins de fer, ont tenu une grande place dans la préparation du traité de Versailles et ont fait modifier plusieurs de ses clauses capitales.

On peut poser en principe que la profession a, socialement, un double rôle : matériel et moral.

Matériellement, certains métiers sont consacrés à produire des richesses nouvelles : tels l'agriculture, l'élevage. D'autres transforment les éléments de la richesse pour leur donner plus de valeur : c'est le cas de la plupart : mineurs, maçons, tailleurs, métallurgistes. D'autres enfin assurent la circulation de la richesse, soit en elle-même, comme les entreprises de transport, soit représentée par des signes monétaires ou fiduciaires, comme les banques. Or il est admis, en économie politique, que la circulation de la richesse équivaut à son accroissement [2]. Les professions rendent donc au monde le service d'assurer les conditions matérielles qui lui permettent de vivre. Le développement de l'aisance et du confortable est donc lié au progrès professionnel.

Théoriquement ce progrès est presque infini, et la société pourrait par suite prétendre à une situation incessamment améliorée. Pratiquement l'expérience de l'histoire nous montre que, parvenue à un certain degré de fortune, de puissance, de civilisation, une nation s'effondre comme minée par ses propres raffinements [3]. Il faut donc s'ent tenir au grand prin-

[1] Notamment à la Conférence internationale de Berne (17-26 septembre 1906) et, la même année, à la Conférence de Genève.

[2] Cf. Gide, *Principes d'économie politique*, Ire partie : les sources de la richesse.

[3] Cette loi historique se vérifie notamment par la chute des grands empires : les royaumes orientaux ont été perdus par leur immensité et leur luxe, la Grèce par sa philosophie et sa paresse élégante ; Rome par sa puissance démesurée.

cipe de l'ordre et de l'équilibre qui régit l'univers. Une société prudente devrait souhaiter une prospérité moyenne, mais stable et, par le fait même, plus sûre de durer. Les désirs du monde moderne sont malheureusement tout opposés. On veut s'enrichir toujours plus, jouir toujours davantage, au risque de provoquer des catastrophes.

Ici les considérations matérielles débordent sur les considérations d'ordre moral. Si la profession, en effet, peut produire de grands développements dans la fortune d'un peuple, elle lui rend un service plus grand encore dans le domaine immatériel. Elle peut devenir source de beaucoup de qualités, de vertus, et par conséquent de grandeur.

C'est un fait bien connu que le travail est un élément moralisateur. La Bible affirme que l'oisiveté produit toutes sortes de vices. Il est bien certain, en revanche, qu'un homme très occupé a moins qu'un autre la tentation de mal faire.

De plus, l'exercice d'une profession habitue à la pratique de l'effort. Cet effort peut être extrêmement varié. Les métiers pénibles entraînent au courage, à l'endurance. Une situation libérale accoutume à la finesse, à l'élévation des idées. Les commerçants doivent être patients, serviables.

Evidemment, chaque profession ne peut pas développer à elle seule le germe de toutes les vertus. Mais c'est déjà beaucoup que chacune d'elles en développe quelques-unes. Plus les vertus sont générales, d'ailleurs, plus grand est le nombre des métiers qui les suppose ou les exige. Ainsi, à part les besognes purement matérielles, la plupart des situations développent l'intelligence et affinent l'intellectualisme. L'habitude du commandement, dans une usine, doit, si la notion d'autorité est bien comprise, élargir le cœur et ennoblir les sentiments. Il n'est pas d'état, si humble soit-il, qui n'encourage à la sagesse, à la prévoyance, à l'économie.

Au point de vue social, la profession semble donc s'élever au-dessus d'elle-même. Elle devient une cause d'amélioration des âmes. Le monde qui, physiquement, ne pourrait guère se maintenir sans elle, lui doit encore une partie de son avancement, de son progrès moral, social et religieux.

Une objection se présente d'elle-même contre cette théorie. Pour remplir un champ d'action aussi vaste, la profession devrait être organisée infiniment mieux qu'elle ne l'est. La physionomie sociale d'une région, d'un Etat, et à plus forte raison du monde entier, ne pourrait être modifiée que par une initiative générale, concertée entre les professionnels les plus importants de tous les pays.

Sans doute, on ne peut nier que l'organisation des métiers soit encore très incomplète, très rudimentaire. Mais il serait exagéré de prétendre que, dans sa structure présente, elle ne peut servir à rien. On ne doit pas méconnaître les résultats obtenus par les syndicats, par les conférences internationales du travail, par cent autres organismes.

Il reste des lacunes, c'est certain. On peut espérer que ces lacunes iront en se réduisant de jour en jour. Sans atteindre jamais à une perfection absolue, on peut escompter, dans un temps assez proche, une « constitution du travail » qui suffise à satisfaire les nécessités urgentes et raisonnables.

Mais déjà, en attendant que soient développées les mesures actuellement prises, les lacunes de l'organisation technique sont comblées par la loi morale, qui dépasse les règlements spéciaux. Quand même telle mesure ne serait pas imposée par les contrats ou par les codes, quand même telle amélioration ne serait pas civilement obligatoire, si elle est commandée par la justice ou exigée par la charité, un patron chrétien sera, en conscience, tenu de l'accomplir. L'ouvrier chrétien, de son côté, accomplira mieux et plus pleinement ses devoirs à cause du motif plus noble qui l'inspire. Ainsi, en accord avec le droit et l'économie politique, mais bien au-dessus d'eux, la foi religieuse détermine et idéalise le rôle social de chaque profession.

II

Ce rôle social est fondé en grande partie sur la solidarité [1] interprofessionnelle, qui dérive elle-même, à quelques points de vue, de la vertu de charité. Il ne faut pas confondre l'entente dans le travail, dont il a été déjà question, avec le principe social et religieux de la charité. L'entente n'est qu'une situation de fait, favorable aux intérêts financiers. La solidarité est une loi générale en vertu de laquelle nul ne doit se séparer des autres, et chacun doit unir ses forces, sa bonne volonté, à la bonne volonté et aux forces des autres humains. Comme la charité, la solidarité est basée sur le fait que notre Créateur a voulu nous constituer comme une vaste famille. Fils du même Dieu et frères des autres hommes, nous ne pouvons pas rompre le lien par lequel le Seigneur a voulu nous rattacher à la société. Nous devons, au contraire, pour plaire à Dieu, le resserrer le plus possible. A la doctrine de *la lutte des classes*, nous opposerons donc celle de *l'union* dans un effort commun.

Cette doctrine est d'ailleurs la seule féconde. Si nous supposons une opposition capitale d'intérêts entre le patron et ses ouvriers, nous aboutissons à la guerre sociale, c'est-à-dire à une ruine rapide. Si au contraire nous établissons que patron et ouvriers sont, à des degrés inégaux, avec des charges et des prérogatives différentes, les collaborateurs d'un même ouvrage, qu'ils doivent ensemble mener à bonne fin, nous arrivons à la concorde, à la générosité réciproque, et à la prospérité.

Sans entrer dans des considérations métaphysiques qui ne sont pas de son ressort, le Code civil semble favoriser cette thèse lorsqu'il reconnaît la responsabilité civile des patrons du fait de leurs ouvriers et employés. C'est le « commettant » qui doit supporter les frais des dommages causés à autrui par son personnel (art. 1384, §§ 1 et 3) ; c'est encore lui sur qui repose, en principe, la responsabilité financière des accidents de travail survenus aux ouvriers

[1] L'emploi de ce mot ne doit pas permettre de conclure que nous appartenons à ce qu'on appelle, en économie politique, « école solidariste. » Il ne s'agit ici ni de discuter les divers systèmes sociologiques ni de s'inféoder à n'importe lequel d'entre eux, mais uniquement de résumer les questions essentielles qui se rapportent à la conscience professionnelle, en dehors de tout parti pris d'école.

eux-mêmes [1]. On peut en déduire que le Code considère le patron et l'ouvrier comme des collaborateurs poursuivant la réalisation d'une tâche commune (ce qui est de la solidarité), mais d'une façon hiérarchisée, puisque le chef est responsable, ce qui sauve le principe d'ordre, indispensable à toute société.

Etendu à bien d'autres situations assez différentes par le Code civil, le système de la solidarité trouve aussi son application dans la législation commerciale, qui favorise le développement de sociétés de toutes sortes ; ce qui revient à faciliter la collaboration, infiniment plus productrice que l'action individuelle isolée. Il n'est pas jusqu'au droit international et au droit public qui ne travaillent à l'union générale par les traités de commerce et les conventions protectrices des intérêts économiques.

Mais il s'agit là, avant tout, d'une solidarité matérielle et financière. Si, du terrain de la légalité, nous nous élevons jusqu'au domaine de la conscience professionnelle, nous verrons que, si bonne soit-elle, cette collaboration est encore insuffisante. Pour qu'un travail soit bien accompli, il faut s'y adonner avec toute son âme. Pour que la solidarité chrétienne produise tous ses effets, elle doit se généraliser jusqu'à comprendre toutes les formes de la pensée et de l'effort. Il y a une solidarité intellectuelle, une solidarité morale, comme il y a une solidarité en quelque sorte physique.

De plus si, dans la même industrie, patrons et ouvriers doivent se soutenir et s'entr'aider mutuellement, la même nécessité s'impose d'une industrie à l'autre. Il faut maintenir la concurrence, mais il faut l'empêcher de dégénérer en envie, en jalousie, en manœuvres déloyales et illicites. Les charpentiers qui élèvent le toit d'une maison n'auraient rien pu faire si, avant eux, les terrassiers n'avaient creusé les fondements et les maçons bâti les murs. Le libraire dépend du papetier et de l'imprimeur, comme ceux-ci dépendent de lui. Cette interdépendance d'une profession à l'autre est extrêmement générale. Supprimez une mine de charbon dans une cité : vous fermez immédiatement, par contre-coup, des boucheries, des boulangeries, des pharmacies, et jusqu'à des cinémas. Puisque tous les métiers tiennent les uns aux autres et se soutiennent les uns les autres, chacun de leurs membres doit s'efforcer de dissiper les froissements, d'éviter les discordes, de rendre les relations toujours plus faciles, plus cordiales et plus intimes.

Cette solidarité entre dirigeants et dirigés ne se borne même pas aux frontières du monde des travailleurs manuels. Elle existe aussi, au moins en théorie, entre les professions libérales et les métiers plus vulgaires. Au fond, c'est toujours le même but supérieur qui est visé par des procédés divers, mais convergents. Le mineur ne peut pas se passer de l'ingénieur, le typographe a besoin de l'écrivain, les ouvriers d'art, ciseleurs, joailliers, ont besoin de l'artiste qui crée les modèles. Il y a une collaboration et une coopération entre tous les domaines de la pensée et de l'action.

Cette situation de fait, qui est une des conditions d'existence de la profession, est aussi un de ses avantages. Elle agrandit les idées comme elle développe le courage. En travaillant pour soi, on peut souvent avoir l'impression que l'on travaille pour ses collègues, pour ses frères d'un même pays, pour la société entière. Cela est de nature à préserver du découragement et de l'égoïsme. Réciproquement, un peu de réflexion permet de se rendre compte de tout ce que les autres font pour chacun de nous. Que d'activités se déploient, dans les régions les plus éloignées, pour faire pousser le coton qui sera mon habit ou le riz que je mangerai ! Les hommes d'Etat et les généraux garantissent la sécurité du plus humble des mortels dans le cadre de la nation, le chemin de fer transporte jusqu'à proximité du moindre hameau tout ce que ses habitants les plus obscurs ont pu demander aux grandes villes ; personne ne reste privé des bienfaits du grand mouvement social.

Sans doute, ce mouvement est très variable dans sa direction, son amplitude, ses moyens, suivant les époques et les régions. L'organisation sociale de l'antiquité avait, parmi ses bases, l'esclavage. Il a fallu l'autorité du christianisme pour abolir, très lentement et très prudemment, cette formule économique qui, aujourd'hui, nous paraît monstrueuse. La société moderne, qui se modifie sans cesse, et d'après un rythme accéléré, est à base de capitalisme. Disparaîtra-t-elle à son tour pour faire place aux systèmes, encore mal définis, du collectivisme, des socialismes d'Etat ou communal, ou du communisme tout court ?

Par son esprit parfois trop matérialiste et sevré de tout idéal chrétien, le capitalisme s'est mis lui-même dans certaines situations difficiles. Il n'a rien, intrinsèquement, qui puisse le séparer de la morale de Dieu, puisque le Décalogue proclame le droit de propriété et d'autorité. Mais tous les droits ont leurs limites. Rien n'est plus dangereux que d'en abuser. Or les abus ne manquent pas à notre époque ; les lois s'efforcent d'y remédier. Elles n'y suffiront pas, car le dernier mot appartient à la conscience de chacun. Seule la conscience catholique est à même d'éviter les bouleversements violents et désastreux, et de maintenir dans de justes limites l'évolution économique.

Il en résulte que le devoir de tout professionnel chrétien est de bien connaître cette évolution, puis d'aider à y adapter les organisations sociales nécessaires. La vie étant un perpétuel mouvement, suivant l'ancien adage scolastique, il s'agit de maintenir ce mouvement dans des bornes normales, car son excès, comme son arrêt, amène la mort. Il faut aussi l'orienter dans la voie exacte et unique qui concilie les intérêts de ce monde avec les devoirs imposés par Dieu. Bien des tentatives sociales ont été faites dans ce double but. A chacun de choisir celles qui lui plaisent le plus ou qui sont le mieux à sa portée, pourvu que personne ne s'abstienne de participer au salut commun.

[1] Lois du 9 avril 1898, du 30 juin 1899, du 22 mars 1902, du 31 mars 1905, du 12 avril 1906, du 18 juillet 1907, du 16 mars 1908.

III

Dans la foule des organisations d'ordre social, auxquelles peuvent aider les professionnels, il faut signaler d'abord celles qui visent à l'éducation morale et intellectuelle des classes ouvrières.

Depuis longtemps, il existe dans un certain nombre de villes des « *bibliothèques populaires.* » Elles se composent, trop souvent, par malheur, d'une série d'ouvrages démodés et dépareillés. Si quelques hommes de générosité et de bonne volonté savaient les doter de livres appropriés à la culture moyenne, aux idées, aux industries locales, elles rendraient les plus grands services à l'ouvrier et le perfectionneraient dans ses connaissances techniques, tout en combattant ses préjugés et en élargissant son horizon.

On essaie aussi d'instruire les travailleurs par les conférences données dans les « Instituts Populaires [1]. » Les jeunes gens peuvent se faire inscrire aux « Cercles d'Etudes [2] » de l'Association Catholique de la Jeunesse française (A. C. J. F.) ou de la Jeunesse Ouvrière Catholique (J. O. C.). Ce genre de réunions ne peut guère convenir qu'à une élite peu nombreuse, mais douée de qualités intellectuelles et de persévérance. Les instituts populaires et les cercles d'études peuvent d'ailleurs rendre de grands services aux hommes et aux jeunes gens, agriculteurs ou ouvriers, dont les capacités dépassent un peu la moyenne. Mais encore faut-il pour cela qu'ils soient réellement vivants, intéressants et dirigés dans une voie strictement orthodoxe.

Ils doivent aussi s'efforcer d'être pratiques et de ne pas former des demi-savants, infatués d'eux-mêmes et dont les lumières insuffisantes peuvent devenir plus trompeuses que l'obscurité. Tout chef d'industrie, tout patron devrait s'intéresser et intéresser ses meilleurs ouvriers à ce genre de groupements qui, sans affaiblir l'autorité, permet de temps à autre une intime coopération intellectuelle ; qui, de plus, devient facilement une véritable école de futurs chefs. Tout employé, tout commis, tout travailleur manuel même qui veut parvenir à une position meilleure et surtout perfectionner son âme, trouvera là un excellent et agréable moyen d'instruction et de formation.

Pourtant ces réunions ne sont ni accessibles à tout le monde, ni pratiquement réalisables dans toutes les régions. Certains grands industriels, certaines Compagnies, ont tenté d'y suppléer en quelque mesure, par la création de sociétés qui, sans s'occuper de la formation intellectuelle, développeraient chez leurs employés le sens de l'ordre, de la discipline, tout en les préservant des distractions dangereuses des centres ouvriers, comme les associations de musique ou de sport [3].

La profession doit encore faire sentir son influence sociale par la création ou le développement d'autres organismes qui lui sont si étroitement liés qu'on ne saurait les concevoir sans elle.

Il a été dit déjà que, en principe, la responsabilité d'un accident du travail retombe sur le patron. Si la victime était employée dans une puissante usine, ou pour le compte d'un riche commerçant, elle peut être tranquille. Une fois le chiffre de sa pension ou de son indemnité fixé à l'amiable ou par décision judiciaire, les arrérages ou le capital lui seront servis sans difficultés. Mais beaucoup d'ouvriers travaillent dans de petits chantiers, pour le compte d'entrepreneurs peu aisés, incapables de supporter les frais qu'entraîne un accident sérieux. Faudra-t-il donc qu'une fois mutilés, impuissants à gagner leur vie, ils soient réduits à la mendicité par le seul fait de l'insuffisance financière de leur ancien patron ? Sans doute, dans ce cas-là, grâce à d'ingénieuses combinaisons, l'Etat peut finir par prendre à sa charge une partie, ou même la totalité de la pension accordée. Mais ne serait-il pas préférable que les patrons eux-mêmes, surtout les moins puissants, prennent d'avance leurs mesures pour ne pas être surpris par un malheur ? Rares sont, aujourd'hui, ceux qui ne sont pas encore assurés contre les accidents ; on en trouve cependant quelques-uns, surtout dans les régions très pauvres et de toute petite industrie. Mais l'assurance aux Compagnies présente deux inconvénients : elle est très onéreuse, et le règlement des sinistres est souvent fort épineux.

Les patrons comprendraient peut-être mieux leur devoir social et leur propre intérêt si, au lieu d'enrichir les Compagnies d'assurances par le versement de primes énormes, ils fondaient entre eux des « Assurances mutuelles. » Celles-ci pourraient couvrir toutes sortes de risques : accidents, incendies, etc. Elles auraient de grands avantages : leur administration infiniment moins coûteuse permettrait d'abaisser le taux des primes ou d'élever celui des indemnités. Puis, au point de vue moral, elles s'adapteraient plus intimement à la profession dont elles garantissent les membres. Elles seraient un élément nouveau de rapprochement et d'union soit entre les patrons-mutualistes, soit entre ceux-ci et leurs ouvriers.

Il faut reconnaître qu'au début, certaines de ces Mutualités n'ont pas présenté toutes les garanties souhaitables de force, d'ordre et de durée. Mais si quelques-unes ont périclité, beaucoup d'autres sont prospères. Le système de la *réassurance* met à l'abri de toute éventualité et permet de constituer de vastes associations sociales comme celle du « Plateau Central. »

La Mutualité offre d'ailleurs des ressources infinies aux professionnels désireux d'accomplir un effort social. On a établi, à côté des syndicats agricoles, des mutuelles contre la grêle, l'incendie ou la mortalité du bétail. Les « Sociétés de Secours Mutuels, » qui peuvent être réservées aux seuls ouvriers ou au contraire rassembler les employés et leurs employeurs, sont, elles aussi, non pas une œuvre d'assistance charitable, dans le genre de celle dont il a été question plus haut, mais un véritable groupe-

[1] Cf. Action Populaire, *Guides sociaux*, 1905, p. 275 ; 1907, p. 207.

[2] Action Populaire, *Guides sociaux*, 1905, p. 131, 162, 175, 193 ; — 1906, p. 137, 141 ; — 1907, p. 123-130 ; — 1908, p. 97-102 ; — 1912, p. 23 et seq. ; — 1913-1914, p. 28

[3] A Clermont-Ferrand, par exemple, on cite l' « Harmonie des Usines Bergougnan » et « l'Amicale sportive Michelin » ; dans le Midi, il y a la fanfare bien connue des mines de Bessèges ; plusieurs grandes gares du réseau P. L. M. ont leurs équipes de foot-ball, etc.